

Parti ouvrier populaire jurassien

Communiqué

A la presse jurassienne

Loi sur les étrangers : non à la discrimination et à l'exclusion

La loi sur les étrangers, soumise au vote populaire en septembre prochain, est discriminatoire ; elle favoriserait l'exclusion et l'augmentation du nombre de clandestins.

Les étrangers qui ne viennent pas d'un pays européen membre de l'UE ou de l'AELE voient leurs droits se restreindre fortement. Ainsi, le droit au permis d'établissement (permis C) après 10 ans de séjour et de travail en Suisse ne serait plus garanti.

Le droit au regroupement familial est restreint. On ne pourra faire venir un enfant de plus de 12 ans que dans la première année de séjour. Or, ce sont souvent les contraintes administratives qui empêchent un regroupement familial rapide : il faut justifier d'un bon revenu, d'un logement « approprié », etc. Même les Suisses sont discriminés dans ce domaine. Les enfants de mariages binationaux n'ont droit à un permis C que jusqu'à l'âge de 12 ans. Si les ressortissants des pays de l'UE ne sont soumis à aucune limite pour le regroupement familial, le délai pour les Suisses pour faire venir leurs enfants ressortissants d'un pays tiers âgés de plus de 12 ans est d'un an seulement, et il est de 5 ans pour les enfants de moins de 12 ans.

Une étrangère subissant de graves violences conjugales d'un mari suisse, aura le choix entre continuer à subir ou être renvoyée de Suisse, si elle quitte son mari

Pour un criminel, l'évasion n'est pas un délit, mais des étrangers n'ayant commis aucun délit, qui collaboreraient insuffisamment à leur expulsion, encourent de nombreux mois de prison. Cela peut aller jusqu'à deux ans. Ces mesures de contrainte sont non seulement disproportionnées, mais inutiles et très coûteuses. Le *Contrôle parlementaire de l'administration* a constaté leur inefficacité : Zurich utilise cent fois plus ces mesures que Genève et n'obtient pas de meilleurs résultats dans le domaine des renvois.

Pour ces raisons, entre autres, nous appelons à voter NON à la loi sur les étrangers, et NON à la loi sur l'asile qui est dans la même ligne blochérienne.

Delémont, août 2006

Parti Ouvrier Populaire
jurassien